

Arrondissement de Douai  
Commune de Montigny en Ostrevant - 59414  
**TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
<b>I.a Conservation du Patrimoine Naturel</b>			
<b>A.4</b>	<b>POLICE DES EAUX</b> Servitude de protection des cours d'eau non domaniaux	Fossé « La Traitoire ». Ruisseau « Le Bouchard » A.P. du 09/08/1972	Ddtm
<b>AS.1</b>	<b>CONSERVATION DES EAUX</b> Servitude de protection des captages A E P	Captage de MASNY D.U.P. du 22/10/1984 Captage de DECHY D.U.P. du 04/12/1997	Ars
<b>I.b Conservation du Patrimoine Culturel</b>			
<b>AC.1</b>	<b>MONUMENTS HISTORIQUES</b> Servitude de protection des monuments historiques	Château : bâtiment d'entrée flanqué des deux tours Inv. M. H. du 20/03/1929	Drac
<b>II.a Utilisation de certaines ressources : énergie</b>			
<b>I.1bis</b>	<b>HYDROCARBURES LIQUIDES</b> Servitude de protection des pipe-lines	Pipe-lines : CAMBRAI - DUNKERQUE. CAMBRAI - ANVERS	Trapil
<b>I.4</b>	<b>ELECTRICITE</b> Servitude de protection des lignes haute tension	Lignes: DECHY-SOMAIN (2X45 kv)	Rte
<b>II.d Utilisation de certaines ressources : communications</b>			
<b>T.1</b>	<b>VOIES FERREES</b> Servitude de protection des lignes ferroviaires	Ligne: DOUAI - BLANC MISSERON	Snctf
<b>EL.7</b>	<b>ALIGNEMENT</b> Servitude d'alignement	Rue Delcambre du 26/04/1900. Rue du Maréchal Leclerc du 24/10/1919. Rue de Saint Marc du 20/03/1924. Rue du Château et du Colonel Wazny du 19/03/1958. Rue Pasteur du 13/10/1964	Conseil Général
<b>EL.11</b>	<b>ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS</b> Servitude d'interdiction d'accès	A 21 Décret du 06/03/1979	Conseil Général
<b>T.7</b>	<b>RELATIONS AERIENNES</b> Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur l'aérodrome de CAMBRAI - EPINOY	Dgac
<b>IV.a Salubrité</b>			
<b>INT1</b> <b>Pour info</b>	<b>CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL</b>	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune

Arrondissement de Douai  
Commune de Montigny en Ostrevent - 59414  
**TABLEAU DES OBLIGATIONS DIVERSES**

N° 01/002

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
<b>I.1 Conservation du patrimoine naturel</b>			
ZNIEFF	<b>ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE</b>	ZNIEFF de Type 1 : Parc des Renouvelles, marais de Dechy Marais du Bois de Bias à Pecquencourt ZNIEFF de type 2 : Plaine alluviale de la Scarpe entre Flines-lez-Râches et la confluence avec l'Escaut	Dreal
<b>I.2 Ressource en eau</b>			
ZDHSDAGE	Zones à dominantes Humides du Sdage de 2009	Présence de zones à dominante humide Voir le Sage pour les délimitations des zones humides	Agence de l'Eau Artois Picardie
<b>I.3 Conservation du patrimoine culturel</b>			
BM UNESCO	<b>Classement Bassin Miner Unesco</b>	Cités de Montigny, du Moucheron Terrils de Germignies zone tampon	Mission Bassin Minier
LB	<b>LOI BARNIER Loi Barnier Article 52 , L111-1-4</b>	A 21- Autoroute (protection 100m N 455 – Nationale - Route à grande circulation (protection 75 m)	Conseil Général Dir
ARCHEO	<b>RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES</b>	Sites : Château fort sur Motte. Environ de l'Église	Drac
<b>II Utilisation de certaines ressources : mines et carrières</b>			
I.6	<b>MINES ET CARRIERES</b> Protection de la concession	Concession minière H.B.N.P.C. sur la totalité du territoire communal	Brgm
<b>II.1 Utilisation de certaines ressources : communication</b>			
P.D.I.P.R.	<b>Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée</b>	Délibération du Conseil Général du 15/06/1992 complétée le 15/11/1993	Conseil Général
<b>III Salubrité</b>			
INS.CLAS.	<b>INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	SOGEFIM TEXTILE Ancienne Usine LEMPEREUR Savonnerie LEMPEREUR Menuiserie POURCHAUX	Drire
V.B.	<b>ISOLEMENT ACOUSTIQUE</b> Protection contre les bruits des transports terrestres	R.N. 455 Type 2 - Tableau 1. Voie ferrée DOUAI - SOMAIN Type 1 - Tableau 1	Ddtm
<b>IV.1 Sécurité</b>			
	<b>MOUVEMENTS DE TERRAIN</b>	Catastrophes naturelles mouvements de terrains (sécheresse) du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté du :29/12/1999	Ddtm

Arrondissement de Douai  
Commune de Montigny en Ostrevent - 59414  
**TABLEAU DES OBLIGATIONS DIVERSES**

N° 01/002

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
<b>Inond.</b>	<b>ZONES INONDEES</b> Protection contre les risques d'inondations	Catastrophes naturelles Inondations et coulées de boues du 04/06/85 Arrêté interministériel du 02/10/1985  Inondations et coulées de boues du 23/07/87 Arrêté interministériel du 27/09/1987  Inondations et coulées de boues du 25/08/90 Arrêté interministériel du 25/01/1991  Inondations et coulées de boues du 20/08/92 Arrêté interministériel du 18/05/1993  Inondations et coulées de boues du 25/12/99 au 29/12/99 Arrêté interministériel du 29/12/1999	Ddtm
<b>V</b>	<b>Régimes fonciers</b>		
<b>D.P.U.</b>	<b>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</b>	Un droit de préemption a été créé par D.C.M. du 27/11/87 sur les zones U et NA du P.O.S. approuvé	Commune
<b>Z.P.E.N.S.</b>	<b>ZONE DE PREEMPTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES</b>	Zone de préemption instituée par délibération du Président du Conseil Général du 30/01/1989 Superficie : 40ha 08a 06ca	Conseil Général
<b>V.B.</b>	<b>Participations financières (à compter du 01/03/2012)</b>		
	<b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>		Ddtm
	<b>- Part Communale</b>	3 % D.C.M. du 29/11/2011	
	<b>- Part Départementale</b>	1,45 % D.C.M. du 28/11/2011	